

Fiche d'information sur les émissions de GES

Mise à jour
Décembre 2022

metro



Fiche d'information sur les émissions de GES

Décembre 2022

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui et METRO comprend qu'elle n'est pas à l'abri de ses effets. Nous devons tous jouer notre rôle pour en limiter les conséquences et METRO s'engage à prendre des mesures pour minimiser ses impacts environnementaux.

1.0 Déclaration prospective

Nous avons utilisé, dans la présente fiche d'information, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. L'usage du temps futur ainsi que les expressions « anticiper », « avoir l'intention » « s'attendre à » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans la présente fiche d'information font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, ainsi que notre plan d'action 2023 et notre [Plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026](#). Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de METRO et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent document et qu'elles représentent nos attentes. METRO n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans la présente fiche d'information, sauf si cela est requis par la loi.

1.1 Notre cible

METRO a fixé une cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % d'ici 2035 par rapport aux émissions de 2020 dans ses activités de champ d'application 1, 2 et de certaines catégories de champ d'application 3, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Veuillez consulter le document sur la méthodologie des GES avec plus de détails sur l'approche [ici](#).

Champ d'application 1
Combustion fixe
Combustion mobile
Fuite de réfrigérants
Composés organiques volatils (COV)
Champ d'application 2
Électricité
Champ d'application 3
Déplacements professionnels
Déchets
Transport en amont

1.2 Nos émissions de l'année de déclaration

METRO continue d'améliorer sa collecte de données et ses calculs depuis l'établissement des émissions de son année de référence en 2020. Au fur et à mesure que METRO progresse et apprend à connaître ses émissions, des modifications sont apportées pour améliorer les données des périodes de déclaration antérieures. La période de déclaration pour 2022 a été modifiée afin de refléter les activités du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022; les périodes de déclaration des années antérieures (2020 et 2021) n'ont pas été modifiées puisqu'il n'y a pas eu de changements significatifs dans les données finales résultant du changement de période de déclaration. La comparaison de la performance en matière d'émissions de GES est mesurée par rapport à l'année de référence de 2020.

Veillez trouver les inventaires de GES pour chaque année de déclaration dans le tableau ci-dessous.

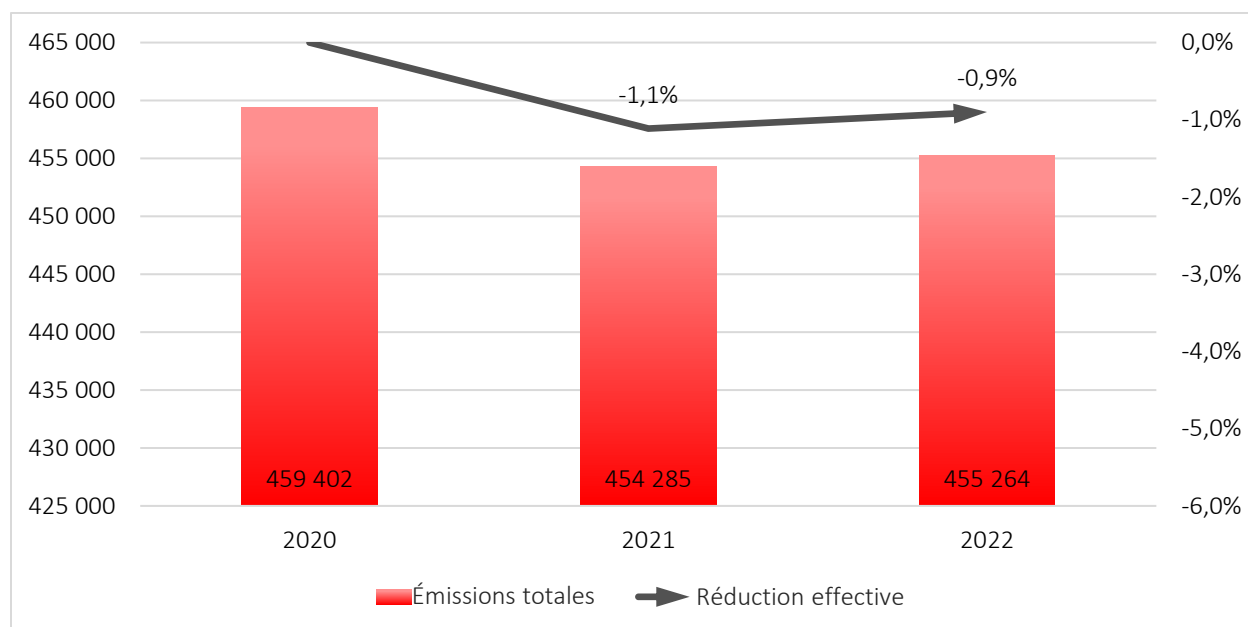
Tableau 1 — Inventaires des GES pour 2020 (référence), 2021 et 2022

Source d'émission	Émissions de GES en 2020 (Tonnes CO ₂ e)	Émissions de GES en 2021 (Tonnes CO ₂ e)	Émissions de GES en 2022 (Tonnes CO ₂ e)
Champ d'application 1			
Combustion fixe	80676	77344	78481
Combustion mobile	19918	20279	20555
Fuite de réfrigérants	170163	167028	167592
Composés organiques volatils (COV)	4	4	4
Sous-total	270761	264655	266632
Champ d'application 2			
Électricité	17872	14668	14785
Sous-total	17872	14668	14785
Champ d'application 3			
Déplacements professionnels	1031	481	483
Déchets	53924	53348	52285
Transport en amont	59549	62871	61405
Franchises	56266	58262	59674
Sous-total	170769	174962	173847
Total	459402	454285	455264

1.3 Notre performance

METRO a maintenu un total d'émissions absolues stable malgré la croissance de ses activités et les changements dans ses opérations. La stabilisation des émissions pour une troisième année consécutive est une démonstration des actions de METRO pour aider à prévenir la croissance des émissions proportionnelle à l'augmentation des opérations commerciales, ce qui est un signe encourageant pour l'avenir. METRO est convaincue que la progression et l'atteinte de l'objectif de réduction de 37,5 % surviendront au plus tard en 2035. En outre, METRO ne s'est jamais attendue à ce que les réductions d'émissions suivent une réduction linéaire jusqu'à atteindre la cible en 2035. Par exemple, METRO comprend que l'électrification de la flotte de camions de transport ne devrait pas être facilement disponible avant 2027, auquel cas toute adoption de cette technologie par METRO sera itérative.

Graphique 1 – Émissions totales par an par rapport à la réduction par rapport à 2020 (TCO2e)



L'année dernière, METRO a continué à travailler sur l'amélioration de la collecte et de la précision de ses données. En s'appuyant sur le travail des années précédentes sur les systèmes internes, les processus et l'éducation pour soutenir sa collecte de données, METRO a porté son attention sur l'amélioration et l'élargissement de la collecte de données du champ d'application 3 cette année. Pour ce faire, METRO est allée au-delà de son expertise interne et a engagé un consultant pour mieux comprendre les catégories pertinentes du champ d'application 3. En particulier, METRO a été en mesure de divulguer ses données sur les franchises de la catégorie 14 du champ d'application 3 dans sa dernière déclaration CDP, élargissant ainsi son périmètre de déclaration par rapport à l'année précédente. METRO se concentre sur l'extension de sa divulgation pour inclure plus de catégories du champ d'application 3 qui sont importantes pour ses opérations avec l'aide de son consultant.

1.4 Notre stratégie en action

Comme décrit dans le document [FAQ changements climatiques](#), METRO concentre ses efforts de réduction des GES dans les domaines suivants :

Réfrigérants :

En fonction des variations et de l'accessibilité du marché, METRO a donné la priorité à la conversion des gaz réfrigérants à fort potentiel de réchauffement planétaire (PRP) en systèmes fonctionnant avec des gaz à faible PRP lorsque cela était possible. Ainsi, METRO a converti 6 systèmes de magasins à des gaz à faible PRP grâce à cette nouvelle initiative, ce qui a permis de réduire de 449 TCO2e.

En outre, conformément à la politique en matière de nouvelles constructions, tous les magasins nouvellement construits sont équipés de gaz réfrigérants à très faible PRP dans leurs systèmes, en particulier le gaz CO2.

Transport :

Cette année, METRO a travaillé à l'élaboration d'une stratégie interne visant à soutenir la réduction des GES au sein de ses opérations de transport. En particulier, la division des transports a intégré des éléments relatifs aux émissions dans ses processus d'approbation, identifiant davantage le changement climatique comme un élément à prendre en

compte lors de la planification stratégique de ses projets et de ses achats. METRO a également créé un comité de distribution et de logistique pour discuter et planifier la stratégie en mettant l'accent sur le changement climatique et son impact sur ses opérations de transport et de distribution.

Alors que METRO adapte ses stratégies opérationnelles et financières en raison du changement climatique, METRO a amélioré sa compréhension du marché de l'électrification des véhicules. Avec l'évolution de la réglementation et des possibilités de financement fédéral, METRO a travaillé en interne pour développer une stratégie opérationnelle et une stratégie financière afin de poursuivre les efforts pour piloter des tracteurs électriques et des camions de manœuvre. L'équipe de METRO a travaillé en collaboration avec des partenaires de l'industrie pour mieux comprendre l'opportunité présentée par l'électrification des véhicules. En établissant des relations avec les fabricants de véhicules et les sociétés de transport, METRO jette les bases de la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques dans les années à venir.

Efficacité énergétique :

En s'appuyant sur le travail des années précédentes, METRO continue de convertir ses bâtiments à l'éclairage aux DEL. En 2022, METRO a réalisé 129 rénovations d'éclairage dans des magasins en Ontario et 32 rénovations d'éclairage au Québec. En plus des rénovations, METRO a veillé à ce que les nouveaux bâtiments de ses magasins et de ses centres de distribution soient équipés d'un éclairage aux DEL.

Gestion des matières résiduelles :

METRO a amélioré sa compréhension et ses processus en matière de réacheminement des matières résiduelles, notamment en ce qui concerne la manière dont les matières résiduelles sont produites et le traitement de ces matières. Ce faisant, METRO a réévalué ses défis et identifié des opportunités innovantes pour améliorer le détournement des déchets — les détails peuvent être trouvés [ici](#).

Fournisseurs :

METRO reconnaît qu'elle n'est pas la seule à assumer la responsabilité en matière de changement climatique et de ses impacts. METRO engage activement ses fournisseurs à prendre en compte le changement climatique via son [Code de conduite des fournisseurs](#).

1.5 Pour la suite

METRO est parfaitement consciente que la science est en constante évolution, ce qui améliore la compréhension du changement climatique et de ses impacts.

METRO examine régulièrement l'évolution de la littérature scientifique afin de comprendre l'évolution de son rôle et de sa responsabilité vis-à-vis du changement climatique. Grâce à l'amélioration des connaissances scientifiques, METRO prévoit d'analyser sa capacité à atteindre les objectifs de zéro émission nette de l'initiative [Science-Based Targets](#) (SBTi) en évaluant la faisabilité et les coûts de la réalisation de ces objectifs au cours de la prochaine année de rapport.